

*L'an deux mille quinze, le vendredi 12 juin, à 18H30, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger.*

**Présents :** Roger NACCACHE, Bruno MARTINET, Olivier LE CAM, Patrice CLAMOTE, Luc GOLDENBERG, Bertrand SERVOIS, Céline ROBERGE, Caroline SAILLARD, Christelle BARRIERE, Martine MÉTÉNIER, Sébastien JORANDON, Hervé COLINOT  
**Excusée :** Sandrine VOCORET  
**Secrétaire de séance :** Bruno MARTINET

-----

## **ORDRE DU JOUR :**

- Contrats CUI /CAE
  - Renouvellement contrat contractuelle
  - Création postes Centre aéré
  - Fête des Coucous
  - Chabrolles : Maitrise d'œuvre et étanchéité de la halle
  - Demande de subvention : Cantine scolaire
  - Compte rendu commissions municipales
  - Questions diverses
- 

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de créer 2 postes CUIE-CAE à temps non complet à 20 h à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015.
- décide de renouveler, pour un an, à compter du 01/11/2015, le contrat d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe contractuel de Mme TRASSARD Fabienne à temps non complet : 17H 30 qui se termine le 31/10/2015.
- décide de reconduire le centre de loisirs sans hébergement. Il se déroulera du 6 juillet au 7 août 2015. Pour assurer l'encadrement des activités du CLSH, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- décide de créer 1 poste de directeur et 3 postes d'animateur ayant le BAFA ou stagiaire BAFA
- décide d'accorder une subvention d'un montant de 3076 € à l'association « Entente cycliste » pour l'organisation des courses cyclistes de la fête des coucous les 8, 9 et 10 août 2015.
- décide d'accorder une subvention d'un montant de 3000 € à l'association Coucous 18 pour l'organisation de la fête des Coucous les 8, 9 et 10 août 2015.
- décide de vendre le petit mobil home de Chabrolles pour un montant de 1500 €.
- sollicite une subvention auprès du ministère de l'intérieur, bureau du cabinet, cellule des subventions pour la construction d'une cantine scolaire
- approuve la présentation sur factures des dépenses engagées de maîtrise d'œuvre pour les études scénographiques du site patrimonial de la chaux, du contrat de 3<sup>ème</sup> génération 2011-2016 auprès du Pays Loire Val d'Aubois, s'élevant à 63 259 € HT
- donne son accord pour les travaux de mise en sécurité du plafond de la halle 2 sur présentation du devis d'un montant de : 14 230 € HT, sollicite le Pays de Loire Val d'Aubois pour une aide financière au taux de 50%

- accepte la proposition de CAP MAINTENANCE pour l'acquisition du broyeur MB 160 pour un montant de 1280 € TTC et charge la commission Voirie de l'achat d'un nouveau Broyeur.
  
- Sur une proposition formulée par le *Président de la CdC* et compte tenu du projet porté par les professionnels de santé de se regrouper en maison de santé dans un bâtiment construit par la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise, le conseil communautaire de l'EPCI, s'est réuni le 08 juin 2015 pour décider la modification statutaire suivante : ajouter au sein de la compétence suivante : 1 - Développement économique 1-1 Réalisation d'opérations immobilières à vocation économique 1-1-1 Construction d'un bâtiment destiné à la location des professionnels de santé regroupés en maison de santé. En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : adopte la modification de l'article des statuts, proposée et votée par (*l'assemblée de l'EPCI*) lors de sa réunion du 8 juin 2015, demande à Madame la Préfète du Cher de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.
  
- accepte que la Communauté de Communes BERRY LOIRE VAUVISE adopte une répartition dite « libre » du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'exercice 2015 à concurrence de 50 % du solde de droit commun revenant à chaque commune excepté pour la commune de Beffes qui a un solde négatif.
- décide d'accorder une subvention d'un montant de 50 € au C.F.A. Bâtiment de Marzy
- décide d'accorder une subvention d'un montant de 500 € à l'association la F.O.P.A.C. et annule la subvention attribuée le 13 mars 2015 d'un montant de 400 €.

Pour extraits conformes  
Le Maire,  
NACCACHE Roger,

